Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 27/07/2020
ID : 083-248300493-20200724-C_2020_061-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

DRACÉNIE
PROVENCE VERDON
agglomération

C_2020_061

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt, le seize juillet à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Président, Maire de Draguignan.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Direction Générale des Services

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	65

Objet de la délibération:
Lecture de la charte de l'Élu local

PRÉSENTS :
Stella ACCIARI, Danielle ADOUX-COPIN, Claude ALEMAGNA, Karine ALSTERS, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Serge BALDECCHI, Alain BARALE, Jacques BERTRAND, Bernard BONNABEL, Hugues BONNET, Liliane BOYER, Christophe CARRIERE, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Lisa CHAUVIN, Bernard CHILINI, Nicolas DATCHY, Albert DAVID, Nadine DECARLIS, René DIES, Cédric DUBOIS, Brigitte DUBOUIS, Sophie DUFOUR, Francine FIORINI, Valérie FLAUS, Jean-Yves FORT, Jean FOURISCOT, Sylvie FRANCIN, Jacques GÉRARD, François GIBAUD, Nathalie GONZALES, Raymond GRAS, Malika GUELLATI, Jean Pierre GUINDEO, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Valérie MARCY, Daniel MARIA, Claude MARIN, Hugues MARTIN, Jean-Bernard MIGLIOLI, Thierry MENARD, Marie-José MAUREL, Christine NICCOLETTI, Gil OLIVIER, Michèle PELASSY, Pierre PENEL, Nathalie PEREZ-LEROUX, Thierry PESCE, Claude PIANETTI, Olivier POMMERET, Michel PONTE, Christine PREMOSELLI, Georges ROUVIER, Philippe ROUX, Régis ROUX, Philippe SCHRECK, Richard STRAMBIO, Marie Laure TORTOSA, Romain VACQUIER, Christine VILLELONGUE

REPRÉSENTÉ(S) :
Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Jean-Pierre SOUZA pouvoir à Richard STRAMBIO

ABSENT(S) :
Gérald PIERRUGUES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Romain VACQUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Richard STRAMBIO

Envoyé en préfecture le 27/07/2020
Reçu en préfecture le 27/07/2020
Affiché le 27/07/2020
ID : 083-248300493-20200724-C_2020_061-DE

La loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat a introduit l'obligation pour le Président des communautés de lire et de distribuer la charte de l'Élu local lors de la première réunion de l'organe délibérant, après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des Membres du Bureau.

Le président remet aux Conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local, ainsi qu'une copie des dispositions des articles L.5216-4, L.5216-4-1 et L.5216-4-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) pour les communautés d'agglomération.

Ces documents sont annexés à la présente délibération.

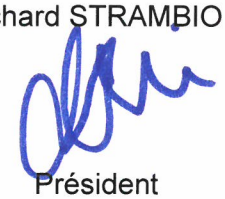
En conséquence, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- dire que la charte de l'élu local a été lue en séance et remise en séance,
- dire qu'une copie des dispositions des articles L. 5216-4, L. 5216-4-1 et L. 5216-4-2 du CGCT a été remise aux conseillers communautaires,
- autoriser le Président à assurer l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'agglomération prend acte de la présente délibération.

Draguignan, le 24 JUIL. 2020

Richard STRAMBIO



Président
Maire de Draguignan

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.